



Le 1^{er} octobre 2018

Chers collègues,

les trois axes retenus l'an passé par la commission UGSEL 1^{er} degré afin d'aider financièrement et concrètement les secteurs dans les animations pédagogiques et sportives ont été reconduits pour l'année scolaire 2018-2019 :

- 1) l'aide financière à l'achat de matériel commun pour le secteur.
- 2) l'aide financière à l'organisation d'une journée sportive de secteur.
- 3) la participation aux coûts de déplacement sur les épreuves UGSEL ouvertes (Cross de secteur, cross départemental, Festi-Athlé et la Course d'orientation de masse) dont les dates vous ont été communiquées à la rentrée 2018-2019.

La somme qui est attribuée à chaque secteur, est toujours définie en fonction du nombre d'élèves par secteur, à savoir :

Nombre d'élèves cotisants	< 300	Entre 300 et 500	> 500
Secteurs	Andouillé Gorron Meslay-du-Maine	Craon , Evron Loiron , Mayenne Pré-en-Pail St-Berthevin	Bonchamp Château Gontier Cossé-le-Vivien Ernée , Laval
Somme allouée par secteur	200 €	300 €	400 €

Les conditions... les limites...

- Il est souhaité que ce soit **le MRU** (ou, éventuellement, le trésorier de l'association de secteur) qui **sollicite l'aide financière**.

Aucune école ne peut demander cette aide financière sans en avoir informé le MRU du secteur, considéré comme garant de l'utilisation de cette somme, ceci dans le souci de veiller à ce qu'aucune école du secteur n'en bénéficie seule, sans que les autres en soient avisées.

- **Aucune somme ne sera versée** aux secteurs **sans justificatif de remboursement** (facture).
=> Les factures sont à faire parvenir à Loïc Gastineau (Trésorier adjoint UGSEL 53 pour le 1^{er} degré)
 - soit par mail (loicgastineau@wanadoo.fr)
 - soit par courrier postal, après avoir pris contact par mail avec L. Gastineau.
- **Toute dépense au-delà** de la somme allouée **reste à charge** du secteur.
- La **somme** est **allouée et utilisable** uniquement **sur l'année scolaire 2018-2019**.
- En retour, le **MRU** s'engage,
 - à **faire apparaître les couleurs de l'UGSEL** autant que faire se peut, lors des rencontres sportives de secteur (flammes et banderoles à demander à ugselmayenne@orange.fr)
 - et - à **remplir le formulaire « rencontre 1er degré »** sur le site de l'UGSEL Mayenne.

Pour bénéficier de cette aide... 5 étapes...

Le MRU doit être informé de toute demande d'aide financière.



- 1) Le secteur fait une commande de matériel, organise une rencontre sportive ou organise des déplacements pour une rencontre.
- 2) La facture (achat de matériel, frais d'organisation ou déplacement) est envoyée à l'association de secteur ou à une école du secteur.
- 3) Cette association ou école règle la facture.
- 4) Celle-ci prend contact avec le trésorier adjoint UGSEL 1^{er} degré et lui envoie la facture (ou une copie).
- 5) Le trésorier UGSEL 1^{er} degré verse l'aide au secteur ou à l'école qui a réglé la facture.

Contact : Loïc Gastineau
trésorier adj. UGSEL pour le 1^{er} degré
(loicgastineau@wanadoo.fr),
et non Alexandra Radé
(Directrice technique UGSEL).



Autre possibilité pour un achat de matériel,

si le coût global ne dépasse pas la somme allouée au secteur.

- 1) Le secteur fait une commande de matériel auprès d'un magasin.
- 2) Le MRU en informe le trésorier adjoint UGSEL 1^{er} degré (loicgastineau@wanadoo.fr).
- 3) La facture est envoyée à ce même trésorier.
- 4) Le trésorier adjoint UGSEL 1^{er} degré s'assure auprès du MRU, que la livraison est conforme à la commande.
- 5) Le trésorier adjoint UGSEL 1^{er} degré règle la facture auprès du magasin expéditeur.

Bien cordialement.

Le Bureau UGSEL Mayenne.